



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

14 - CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	23
- présents	19
- votants	23
- absents	4
- exclus	0

De la commune de la Rivière-Saint-Sauveur

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures 30

Date de convocation :

28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

28 mars 2025

Objet

M. Nom : DEPIROU

Prénom : Didier

Étaient présents : M. DEPIROU, maire ; Mme Anne PETIT, M. Thierry GIMER, Mme PILATTE, M. François FARIDE, Mme Jessica PEYROCHE, adjoints ; M. Jean MARCHIS, M. Luc POTEL, Mme Véronique AUDOU, M. Stéphane AUDOU, M. Stéphane YON, Mme Aurélie LEMAIRE, Mme Aurélie DOMIN, Mme Caroline MOUETTE, M. Christophe KASSAC, M. Marc CAMBRUNE, M. Guillaume CAUBRIERE, Mme Estelle BARBEY, M. Anthony LEBAS, conseillers municipaux.

Mme PASCALE BESLON avait donné pouvoir à Mme Caroline MOUETTE,
M. Grégory GROD avait donné pouvoir à M. Marc CAMBRUNE,
M. Richard JEHENNE avait donné pouvoir à M. Thierry GIMER,
M. Christophe HEMERY avait donné pouvoir à M. Guillaume CAUBRIERE.

Secrétaire de séance : Mme PETIT Anne

2025-16 : demande de subvention auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Rivière-Saint-Sauveur
réfection des vitraux de l'église

M. Le maire rappelle à l'assemblée que des travaux de mise en sécurité et de réfection de 14 vitraux de l'église doivent être mis en œuvre.

Des subventions ont déjà été demandées auprès du conseil départemental et de la CCPHB. Cependant, l'office de tourisme intercommunal est désormais compétent pour les demandes de financement concernant la valorisation du patrimoine et se substitue ainsi au fonds de concours de la CCPHB.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à demander la participation de l'office de tourisme intercommunal à ces travaux de réfection des vitraux.

La commune pourrait prétendre à l'aide forfaitaire de 10 000€.

DEPENSES		RECETTES		
Atelier Gouty Vitraux	39 370€ HT	CD 14	40%	15748€
		Office de Tourisme	25,40%	10000€
		Commune	34,60%	13622€
TOTAL	39370€	TOTAL	100%	39370€

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Décide à l'unanimité

D'autoriser M. le maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'office de tourisme intercommunal

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Le

Publié ou notifié le : 08 avril 2025

Fait à la Rivière-Saint-Sauveur

Le 08 avril 2025



Le Maire,

Didier DEPIROU